

Avvisu AdG n°2022 - 01

Rilativu à

U raportu di u Prisenenti di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

« Creazione di una casa di u zitellu è di a famiglia »

VU la lettre de saisine du 29 novembre 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica sur le rapport n° 1436 relatif à la création d'une maison de l'enfant et de la famille (MEF),

CONSIDERANT l'article 30 du règlement intérieur de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica qui prévoit que « *Lorsque l'urgence ou l'actualité le nécessitent, les commissions organiques peuvent être saisies pour émettre des avis à la demande de la Présidente de l'Assemblée de Corse ou du Président du Conseil exécutif. La Présidente de l'Assemblea di a Giuventù désigne à cet effet les commissions attributaires et précise les modalités selon lesquelles elles produiront leurs avis. Les présidents des commissions concernées en rendent compte à la prochaine réunion de la commission permanente ou de l'assemblée plénière* »,

CONSIDERANT la décision de Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Présidente de l'Assemblea di a Giuventù, de saisir la « **Cummissioni Suciali, Educazioni è Furmazioni** » aux fins de produire un avis sur le sujet,

Après avoir entendu Madame Bianca FAZI, Conseillère Exécutive en charge de la santé et du social,

Sur rapport de la commission organique « Suciali, Educazioni è Furmazioni » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica, présidée par M. Erick MICELI, le 15 décembre 2022,

CONSIDERANT les questions des commissaires pour savoir si le budget annuel proposé, d'un montant de 225 000 €, n'était pas sous-estimé eu égard aux besoins importants liés à la création d'une telle maison adaptée aux enfants et à la famille,

CONSIDERANT la demande de création de telles structures sur tout le territoire insulaire, et non pas seulement sur Ajacciu et Bastia,

CONSIDERANT le souhait que ce projet puisse s'insérer dans les politiques du non-recours aux aides sociales et que des moyens soient dégagés pour permettre « d'aller vers » et notamment dans le cadre d'une mobilité adaptée aux publics défavorisés des zones rurales,

CONSIDERANT les réponses apportées par Madame la Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social, tant en matière de moyens, de contenu de la politique mise en œuvre que de la volonté de pérennisation d'un tel projet une fois sa phase d'expérimentation achevée,

L'Assemblea di a Giuventù di a Corsica,

CONSIDERE que la Collectivité de Corse joue parfaitement son rôle quand elle s'empare de ces thématiques. L'institution publique doit être présente et accompagner ceux qui en ont le besoin ; l'effort collectif doit contribuer à rétablir les inégalités sociétales,

APPROUVE la démarche votée en avril 2022 par l'Assemblée de Corse,

SOULIGNE l'importance d'un tel rapport se donnant pour but de créer une structure nouvelle en Corse visant, sur la base d'une expérimentation de deux ans, à améliorer l'accès aux soins des enfants de 6 à 11 ans, mais aussi à mieux organiser les parcours de soins, à favoriser le développement d'actions de prévention et de promotion de la santé, mais également à favoriser le soutien à la parentalité, tout en accompagnant la formation des professionnels en contact avec les enfants et leurs familles,

DEMANDE à ce qu'une attention et un accueil tout particuliers soient portés aux enfants à besoins spécifiques, notamment ceux atteints de handicaps,

PRECONISE d'étendre le dispositif expérimental aux territoires ruraux,

SOUTIENT la politique de l'Exécutif en faveur des enfants, de leur naissance à leur adolescence,

PRECONISE de revoir le budget à la hausse,

EMET LE VŒU qu'un point d'étape soit fait d'ici deux ans afin de disposer des premiers résultats sur le fonctionnement de cette structure nouvelle au service des enfants et des familles de Corse pour, éventuellement, réorienter les objectifs fixés dans le sens d'une plus grande prise en compte des demandes sociales,

DONNE UN AVIS TRES FAVORABLE à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif sur la création d'une telle structure au profit des enfants de 6 à 11 ans.

Fattu in Aiacciu u 15 di dicembre di u 2022.

**Le Président de la Commission « Suciàli, Educazioni è
Furmazioni » de l'Assemblea di a Giuventù di a Corsica,**

Erick MICELI

Adopté à l'unanimité.

